cesec

'Āpo'ora'a Matutu Ti'a Rau e Mata U'ī Nō Pōrīnetia Farāni

Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française

- VŒU -

pour la sauvegarde, la transmission et la reconnaissance du patrimoine culturel des Gambier

Présenté par :

Mesdames Voltina ROOMATAAROA-DAUPHIN et Léna NORMAND

Transmis par le bureau le **22 octobre 2026**
et adopté en assemblée plénière le **4 novembre 2026**

05/2026

VŒU

Vu les dispositions du règlement intérieur du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française (CESEC) ;

Vu la réunion du bureau du **22 octobre 2026** ;

Vu la transmission de la convocation des membres du CESEC en plénière n° **810/CESEC du 2 novembre 2026** ;

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française a adopté, lors de la séance plénière du **4 novembre 2026**, le vœu dont la teneur suit :

Vœu n° 05/2026
pour la sauvegarde, la transmission et la reconnaissance du patrimoine culturel des Gambier

Présenté par Mesdames Voltina ROOMATAAROA-DAUPHIN et Léna NORMAND

Un patrimoine exceptionnel, héritage mangarévien

Le patrimoine des Gambier constitue l'un des témoignages cultuels, culturels, historiques, architecturaux et paysagers, les plus remarquables de la Polynésie française.

À Mangareva, Aukena, Akamaru et Taravai, les édifices religieux, les anciens bâtiments missionnaires, les ouvrages en pierre de corail et les paysages qui les entourent racontent une histoire singulière : celle de la rencontre, au XIX^{e} siècle, entre les techniques introduites par les missionnaires et les connaissances, les matériaux, le travail et les savoir-faire des Mangaréviens.

Ce patrimoine ne peut donc être regardé comme le seul héritage de l'histoire missionnaire. Il est aussi, et pleinement, un héritage mangarévien, façonné par les femmes et les hommes des Gambier, par leurs ressources, leur environnement et leurs compétences[1].

Cette double dimension donne à ces lieux de vie une valeur particulière. Elle impose ainsi qu'on la préserve collectivement, non seulement pour les générations présentes, mais aussi pour celles qui viendront après nous.

Un patrimoine aujourd'hui fragile

L'humidité, la végétation, les termites, l'érosion du littoral, la dégradation progressive des maçonneries et des enduits, mais également l'utilisation de matériaux parfois inadaptés ou certaines constructions nouvelles insuffisamment intégrées dans leur environnement historique constituent autant de menaces.

Plusieurs édifices nécessitent des interventions rapides. D'autres appellent une programmation de restauration sur plusieurs années.

Une politique patrimoniale durable pour l'ensemble des Gambier

Face à l'ampleur des besoins, le CESEC considère qu'une politique patrimoniale durable doit désormais être définie pour l'ensemble des Gambier.

Il ne s'agit pas seulement de restaurer ponctuellement un monument lorsqu'il devient trop dégradé. Il convient de penser les différents sites comme des ensembles patrimoniaux cohérents, associant les monuments, leurs abords, les paysages, les matériaux traditionnels et les savoir-faire qui ont permis leur édification.

- **Rikitea** : l'ensemble constitué notamment par la cathédrale Saint-Michel, le presbytère, la maison des frères Tisserands et le couvent du Rouru représente un patrimoine majeur.

[1] À noter que les Mangaréviens et leur savoir-faire, sont à l'origine de la construction d'autres édifices tels que la Cathédrale de Papeete, le phare de la pointe Vénus.

- **Aukena** : l'ancien séminaire, l'église Saint-Raphaël, le four à chaux, le four à pain, le presbytère et la tour de guet forment également un ensemble historique remarquable.
- **Akamaru** : l'église Notre-Dame-de-la-Paix et la maison du Père Laval témoignent de cette même histoire.
- **Taravai** : la porte monumentale de la mission et l'église Saint-Gabriel participent à la cohérence de cet héritage exceptionnel.

Transmission et développement local

La sauvegarde de ces ensembles doit devenir une opportunité de transmission et de développement local.

Restaurer le patrimoine des Gambier doit permettre de retrouver et transmettre les techniques liées à la pierre de corail, à la chaux corallienne, aux matériaux végétaux, aux charpentes et aux autres savoir-faire traditionnels.

Les futurs chantiers pourraient ainsi devenir de véritables **chantiers-écoles** permettant de former des jeunes et des artisans des Gambier, de constituer progressivement des compétences locales et de réduire la dépendance à des interventions extérieures.

La protection du patrimoine deviendrait alors également une politique de formation, de transmission et d'activité économique locale.

Vers un « paysage culturel des Gambier »

Les édifices précités des Gambier, d’ordre cultuel, peuvent en effet être regardés comme des lieux de vie culturels, sans être des monuments historiques du passé.

Ils sont des lieux de VIE où se rassemblent, se rencontrent, des êtres humains qui, par le biais de la pratique de leur foi, expriment, entretiennent leur langue natale, leur culture de par les chants, les danses, les tenues vestimentaires... Lorsqu’un polynésien prie, il exprime sa culture.

Le culte permet de protéger et sauvegarder la culture.

De fait, l’ambition pourrait aller plus loin.

La concentration exceptionnelle, sur plusieurs îles d'un même archipel, d'édifices, de paysages, de techniques de construction et de traces d'une histoire commune, conduit à s'interroger sur la possibilité de faire reconnaître, à terme, un « paysage culturel des Gambier ».

Une telle approche permettrait de considérer Mangareva, Aukena, Akamaru et Taravai non comme une juxtaposition de monuments isolés, mais comme les différentes composantes d'un même ensemble de lieux de vie culturel et paysager.

L'enjeu serait de démontrer la singularité de la rencontre entre une société polynésienne, son environnement insulaire et lagonaire, des influences architecturales venues de l'extérieur et des savoir-faire locaux qui ont permis leur appropriation et leur réalisation.

Cette perspective pourrait justifier l'engagement d'une démarche préalable destinée à examiner les conditions d'une future reconnaissance par l'UNESCO et, le cas échéant, d'une inscription sur la Liste indicative française, étape nécessaire avant toute candidature au patrimoine mondial.

Une démarche construite avec les Mangaréviens

Une telle ambition ne saurait cependant être construite sans les premiers concernés : le propriétaire et les Mangaréviens doivent être au cœur de cette démarche

Le propriétaire, la commune, les associations, les détenteurs des savoirs traditionnels, le Pays et l'État, doivent pouvoir travailler ensemble autour d'une même vision de l'avenir de ce patrimoine.

En conséquence, le CESEC émet le vœu :

- que la Polynésie française engage, en étroite concertation avec le propriétaire, la population des Gambier, une stratégie globale et pluriannuelle de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine de Mangareva, Aukena, Akamaru et Taravai ;
- que soient identifiés les édifices et ensembles nécessitant les interventions les plus urgentes, et qu'une programmation pluriannuelle des travaux soit arrêtée ;
- que la protection patrimoniale soit étendue aux ensembles présentant une cohérence historique, architecturale et paysagère, ainsi qu'à leurs abords ;
- que les opérations de restauration privilégient les matériaux et techniques compatibles avec les constructions historiques et servent de support à la formation d'artisans et de jeunes des Gambier ;
- qu'une véritable filière locale de compétences en matière de restauration et d'entretien du patrimoine soit progressivement constituée ;
- que soit engagée la possibilité de faire reconnaître un « Paysage culturel des Gambier », réunissant notamment Mangareva-Rikitea, Aukena, Akamaru et Taravai, et d'en apprécier le potentiel au regard des critères du patrimoine mondial de l'UNESCO, tout en respectant leur dimension de lieux de vie cultuels ;
- que l'État soit associé à cette démarche de restauration et que puisse être étudiée, si les conditions sont réunies, l'inscription de cet ensemble sur la liste indicative française du patrimoine mondial.

Conclusion

Les Gambier ne nous ont pas seulement transmis des monuments : elles nous ont transmis un paysage façonné par une histoire, un peuple, des croyances, des savoir-faire et un environnement insulaire exceptionnel. Préserver cet héritage, c'est reconnaître la part déterminante des Mangaréviens dans sa construction et sa transmission. C'est aussi considérer que ce patrimoine peut dépasser les frontières de notre archipel et de la Polynésie française.

Protéger les Gambier, ce n'est pas seulement préserver des édifices. C'est transmettre le témoignage vivant d'une rencontre entre un peuple, une culture, un environnement et une architecture qui ont, ensemble, façonné un patrimoine singulier du Pacifique, et c’est permettre à ce peuple, la sauvegarde de sa culture en ces lieux de vie cultuels.

Le CESEC appelle ainsi l'État, le Pays et l'ensemble des acteurs concernés, à ouvrir, avec les Mangaréviens, le chemin qui pourrait conduire demain à la reconnaissance et à la transmission de cet héritage à l'humanité tout entière.

SCRUTIN

Nombre de votants :	……..	38
Pour :	……..	00
Contre :	……..	00
Abstention :	……..	00

ONT VOTÉ POUR : 38

Représentants des entrepreneurs

01	DAFNIET	Frédéric
02	MOSSER	Thierry
03	NOUVEAU	Heirangi
04	ROIHAU	Andréa
05	TREBUCQ	Isabelle
06	WONG FAT	Edouard

Représentants des salariés

01	FONG	Félix
02	GALENON	Patrick
03	LE GAYIC	Vaitea
04	ONCINS	Jean-Michel
05	TAEATUA	Edgar
06	TEHEI	Vairea
07	TERIINOHORAI	Atonia
08	TEUIAU	Avaiki
09	TIFFENAT	Lucie
10	YIENG KOW	Diana

Représentants du développement

01	BONNAT	Anne-Sophie
02	LAI	Marguerite
03	MAAMAATUAIAHUTAPU	Moana
04	ROOMATAAROA-DAUPHIN	Voltina
05	TEFAATAU	Karl
06	THEURIER	Alain
07	UTIA	Ina

Représentants de la cohésion sociale et de la vie collective

01	BAMBRIDGE	Maiana
02	CARILLO	Joël
03	FOLITUU	Makalio
04	KAMIA	Henriette
05	LUCIANI	Karel
06	NORMAND	Léna
07	PORLIER	Teikinui
08	PROVOST	Louis
09	RAOULX	Raymonde
10	TEARIKI	Nahiti
11	VITRAC	Marotea

Représentants des archipels

01	BARSINAS	Marc
02	BUTTAUD	Thierry
03	TEIKITEKAHIOHO	Teautaipi
04	WANE	Maeva